



VILLE DE
FORBACH

Service Développement commercial et touristique

Rép. N° 7521

ARRETE

Le Maire de la Ville de Forbach

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L22210-2, L2213-1, L2213-2 ;

Vu l'article R610-5 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route notamment les articles R417-10 et suivants ;

Considérant la demande de la société SNACK RICKY'S

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement pour la manifestation

Arrête

Article 1^{er} : Le stationnement de tout véhicule sera qualifié gênant le 14 juillet 2024 de 13h00 à 00h00 sur le parking situé à proximité du 14 Allée des Tamaris.

Article 2 : Afin de garantir la sécurité de la manifestation, le parking sera sanctuarisé, en conséquence, l'ensemble des débouchés sur d'autres axes seront neutralisés par des moyens lourds.

Il appartiendra à l'organisateur de mettre en place les moyens nécessaires pour la sécurisation.

Article 3 : L'organisateur est autorisé à occuper le domaine public pour la mise en place de tables, chaises et un château gonflable.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par procès-verbal. Tout véhicule en infraction au présent arrêté sera enlevé par la fourrière aux frais et risques du contrevenant.

Article 5 : La Directrice Générale des Services, le Commissaire de Police, Chef de Circonscription de Sécurité Publique de FORBACH, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mpliation adressée à :

- Mme La Directrice Générale de la Mairie
- M. Le Commissaire de Police (mail)
- M. Le Commandant de la Gendarmerie (mail)
- M. Le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers (mail)
- M. Le Directeur de la Régie des Transports (mail)
- Mme HASSINGER, Adjointe au Maire
- Centre Technique Municipal (mail)
- Site INTERNET (mail)
- Police Municipale (mail)
- Presse (mail)
- Affichage en Mairie
- Communauté d'Agglomération de Forbach (mail)



Fait à FORBACH, le

10 JUIN 2024

Le Maire,

Alexandre CASSARO
Conseiller Régional du Grand-Est